

Règlements - Chalets

Veillez, s.v.p., cocher (✓) les cases après avoir pris connaissance de tous les règlements.

Stationnement :

- 1 véhicule** pour les chalets - Framboisier, L'Olivier, La Forêt, Pin Rouge, Chêne, Cèdre
- 2 véhicules** pour les chalets - L'Enchanteur, Le Bouleau, L'Érable et le Mélèze

Déplacements:

- Veuillez limiter vos déplacements en véhicule. Vous pouvez effectuer vos déplacements sur le terrain à la marche.

Visiteurs :

- Pour avoir accès au site des chalets de *La Bannik*, vos visiteurs doivent **OBLIGATOIREMENT** se procurer un billet au coût de 4\$/adulte ou 2\$/enfant à la Réception
- Leur véhicule doit demeurer dans le stationnement du Restaurant.
- Tout visiteur doit avoir quitté le site de *La Bannik* pour 23hrs.

SPAS : pour occupants de chalet seulement

- 4 pers. MAXIMUM** dans les SPAS (Pin rouge, Cèdre, Chêne et Enchanteur)
- 6 pers. MAXIMUM** dans les SPAS (Mélèze, Bouleau et Érable)

Animaux :

- Les animaux sont strictement interdits dans les chalets.

Bruit :

- Interdiction de faire du bruit : 23h00 à 7h00 (si une plainte survient et qu'il faut rembourser, les frais vous seront chargés en entier.)

Endroit pour Fumer:

- Ne pas fumer à l'intérieur des chalets (amende de 300\$)


Saison Estivale:

- Ne pas sortir les chaises d'intérieur
- Ne pas étendre le linge sur les clôtures
- Ne pas apporter les serviettes des chalets à la plage
- Feu de camp à l'endroit prescrit
- NE JAMAIS faire de feu lors d'avis d'interdiction
- Garder la porte fermée pour prévenir l'intrusion de rongeurs, mouches et autres insectes.

-
- Heure de départ : 11h00**
 - Aucun remboursement si vous quittez avant la date prévue**
 - Les objets perdus / oubliés seront gardés 1 mois**

Signature : _____



Date : _____



• Prendre note que si un technicien est appelé pour réparations/entretien suite à un abus d'utilisation, des **frais de 300\$** seront chargés au numéro de la carte de crédit inscrit sur la réservation.

• Il est de la responsabilité des parents de surveiller les enfants dans le Spa.

• **Le Spa n'est pas un piscine!**



J'ai pris connaissance de l'interdiction de fumer à l'intérieur du chalet et que le non-respect de cette consigne m'expose à une **amende de 300\$** prélevée sur la carte de crédit présentée lors de la réservation.

Signature : _____